

Réf. : 2021.08.53

Objet : Vente parcelles communales

## AVIS DE VENTE PARCELLES COMMUNALES

La Commune de Rocheмаure est propriétaire de 3 parcelles cadastrées AB 838 – AB 837 – AB 839 (ex AB 464 et AB 465) sis avenue du Lavezon, à la Cité du Barrage, au Nord de son territoire.

La parcelle AB 838 a une servitude de passage au profit de la parcelle AB 94 mais peut servir à la desserte des parcelles AB 837 et AB839. Il y a également une servitude de réseaux au sud de la parcelle AB 839 ce qui n'empêche pas la construction d'une maison.

L'intégralité des 3 parcelles fait 524 m<sup>2</sup> dont 463 m<sup>2</sup> à bâtir. Les parcelles sont en zone UB au Plan Local d'Urbanisme.

Le terrain est raccordable à l'eau potable, à l'assainissement collectif, à l'électricité et au réseau d'eaux pluviales de la commune.

Les critères de mise en vente sont les suivants :

- ❖ La commune souhaite vendre uniquement pour une destination d'habitation.
- ❖ Le prix plancher est fixé à 60 000€ pour l'ensemble (le terrain est borné). **Les offres peuvent être supérieures.**
- ❖ L'offre la plus importante sera retenue. Si plusieurs offres portent sur le même montant, ce sera l'offre arrivée en premier qui sera retenue.
- ❖ La mise en vente sera publiée sur le site internet de la commune, affichée sur les panneaux de la mairie et présentée lors d'une séance du conseil municipal.
- ❖ Une fois les offres dépouillées, la vente sera validée en séance du conseil municipal.

Offre à envoyer en mairie ou à déposer à l'accueil

**sous pli cacheté avec la mention « NE PAS OUVRIR proposition achat parcelle AB 837 838 839 » au plus tard le 13 octobre 2021.**